



**Soyons le ressort de cour d'appel
qui priorise le bon fonctionnement de la justice et l'intérêt des personnels !**

**DÉCLARATION LIMINAIRE
Comité Social d'administration de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence
du 12 septembre 2024**

En ce 12 septembre 2024, nous sommes au niveau national dans l'attente de la désignation du garde des Sceaux et de ses orientations pour le ministère.

Les fonctionnaires de greffe s'interrogent sur la mise en œuvre des réformes initiées ces derniers mois dans les services judiciaires. Ces réformes sont engagées (comme le plan de requalification d'adjoint en greffier), en cours (comme la création du corps de cadre-greffier), ou en attente de réalisation (comme la filière administrative). Sachez que l'UNSa les a portées et négociées, que pour nous, aucun retour en arrière ne sera possible et que nous les défendrons quoi qu'il arrive.

Les magistrats font également part d'inquiétudes vives. L'USM avait obtenu des avancées sur le plan de la modernisation des grilles indiciaires des magistrats judiciaires, dans une démarche d'équité avec les autres magistratures. Notre syndicat rappelle les attentes très fortes des magistrats sur ce point.

Sur le ressort, cet été n'a pas été de tout repos pour les personnels mobilisés durant les vacances. Les conditions de travail dégradées continuent de peser sur les juridictions du ressort : audiences tardives, problèmes de climatisation des bureaux (quand climatisation il y a !), pannes d'électricité et de réseaux, et à l'occasion de cette rentrée inondations suite aux fortes intempéries. Comment travailler sereinement quand l'environnement de travail est soumis à de tels aléas ?

Lors du précédent CSA en avril vous nous aviez annoncé que le décret d'annulation de crédits du budget du Ministère de la justice amènerait sur le ressort à des arbitrages sur les programmes immobiliers 2024, et que votre objectif était d'assurer la réalisation des petites opérations immobilières courantes, ainsi que l'entretien de l'existant pour en assurer la sauvegarde. Pouvez-vous aujourd'hui nous apporter des informations sur ces deux points ?

Concernant les effectifs :

Au greffe, les prévisions au 04 mars 2025 constituent un point d'alerte important : il manque au quotidien plus d'une centaine de personnels de greffe sur l'ensemble des juridictions, principalement des adjoints administratifs (-72) et techniques (-16).

En 2022, la CLE intégrait pour la première fois dans la localisation des contractuels B de la justice de proximité (CONT B JP). 62 postes de contractuels B JP sont ainsi nouvellement localisés.

L'UNSa le rappelle : les juridictions ont avant tout besoin de création de postes de fonctionnaires, principalement d'adjoints administratifs et techniques au regard de notre CLE 2024. Dans de

nombreuses juridictions, les chefs de cour d'Aix ont obtenu la transformation de postes d'adjoints en poste de contractuels. La justice ne peut se satisfaire d'emplois précaires sur lesquels on constate un important turn-over. Elle a besoin d'emplois pérennes tant pour l'organisation des services que pour la cohésion de l'équipe juridictionnelle.

L'UNSa et l'USM se félicitent que les services du SAIJ bénéficient de créations de postes avec des renforts d'effectifs tant sollicités depuis plusieurs années. Le SAIJ est l'acteur majeur du fonctionnement des juridictions (immobilier, budget, effectif) comme du quotidien des personnels (paies, gestion des arrêts maladie, mises en paiement des revalorisations obtenues, remboursement des frais de déplacements,.....)

Concernant les primes JO :

Les personnels qui ont dû renoncer ou décaler une partie de leurs congés d'été pour cause de JO sont dans l'attente d'informations sur l'attribution des primes pour les juridictions concernés. Pouvez-vous leur apporter des éléments ?

Concernant le versement du CIA 2024 aux fonctionnaires :

Les notes-cadres du Ministère concernant le CIA 2024 prévoient un versement du CIA en juillet pour les corps communs et en septembre pour les corps spécifiques. Pouvez-vous nous indiquer les dates effectives de versement sur le ressort ?

Concernant le décontingement des heures supplémentaires pour les greffiers du TJ de Marseille :

En juillet 2023, la juridiction marseillaise vous demandait le décontingement des heures supplémentaires pour ses greffiers, mobilisés sur l'activité juridictionnelle en lien avec les émeutes, afin qu'ils puissent être indemnisés des heures supplémentaires qu'ils avaient effectués au-delà des 25 premières heures autorisées ce mois-là. Le déplaçonnement du paiement mensuel des heures supplémentaires est effectivement une prérogative des chefs de cour. A ce jour, rien n'a été fait. Est-ce que cela signifie que vous n'entendez pas venir en soutien des personnels qui répondent présents quand on les sollicite en renfort pour faire face à des circonstances exceptionnelles ? Est-ce votre réponse à l'engagement sans faille de 10 greffiers qui ont mis de côté leur vie de famille tout un week-end pour enchaîner deux journées de travail pour certains de 12h chacune ? L'UNSa vous demande de faire droit à la demande légitime de la juridiction marseillaise.

Monsieur le Premier président, Monsieur le Procureur général, en cette période d'incertitude sur les orientations nationales, vous êtes sur le ressort les garants de l'organisation matérielle, financière et humaines des juridictions. Vous êtes aussi les défenseurs de nos juridictions auprès du Ministère. Quelles seront vos orientations pour faire du ressort d'Aix le ressort qui fait des intérêts des personnels et du bon fonctionnement de la justice sa priorité ?

Les représentants UNSa SJ – USM au CSA d'Aix-en-Provence